

Vie régionale

Délégation Régionale DRAFPEP Languedoc-Roussillon

Réunion générale des psychiatres du Languedoc-Roussillon, le 23 janvier 1997 à Montpellier.

70 psychiatres étaient présents.

1) La présentation du Comité d'Honneur de la Psychiatrie en L-R par son coordinateur le Dr. Jack Boulet a débuté par l'exposé d'une situation vécue de passage en CMPL pour un infime litige sur les RMO. Notre confrère, le Dr. Aspe, particulièrement apprécié pour ses compétences en géronto-psychiatrie, nous a décrit avec une grande émotion comment il avait dû affronter ce véritable «tribunal» dans des conditions peu confraternelles, ne devant son salut qu'au fait de bénéficier du «bon semestre» lié à la présidence du représentant de la CSMF aussitôt contacté par notre Comité d'Honneur. Les 9 membres du Comité d'Honneur (privés et publics) s'apprêtent donc désormais à étudier tous dossiers litigieux en matière de RMO en vue de soutenir les confrères inquiétés, voire de les accompagner en défense.

N'hésitez donc pas à contacter le Dr. Jack Boulet à la moindre alerte (04 67 52 72 10).

Notez que d'ores et déjà certains autres spécialistes (dermatologues, endocrinologues, pédiatres...) nous ont contacté pour adopter la même tactique !

2) Annonce de la création de la Fédération de FMC des Psychiatres Privés en Languedoc-Roussillon.

Cette mission incombe au Dr. Hervé Granier. Elle consiste à déposer les statuts d'une Association Loi 1901 portant l'intitulé : Association Fédérative des Psychiatres d'Exercice Privé du Languedoc-Roussillon : **AFPEP-LR** qui, une fois agréée, regroupera par affiliation toutes les associations de formation de qualité à l'intention des psychiatres privés sur les 5 départements de la région; de manière à pouvoir les représenter devant les organismes accréditifs (AFORSPE, UNAFORMEC ou autres selon les nominations représentatives au sein de la Commission Régionale de FMC) et de leur faire bénéficier du label FMC avec les «points» correspondants.

Il est désormais urgent que toute les associations déjà créées ou en voie de l'être dans les départements du Languedoc-Roussillon se manifestent si elles veulent produire une formation accréditée. Pour cela un seul contact : Dr. Hervé Granier, tel 04 67 58 31 09.

Pour toute information utile concernant la psychiatrie privée dans la conjoncture actuelle vous pouvez joindre le Dr. Paul Lacaze, trésorier de l'A.F.P.E.P.-S.N.P.P., délégué du Languedoc-Roussillon, au 04 67 42 35 79 (préférence lundi après-midi).

La DRAFPEP-LR se tient prête à décentraliser ses réunions dans les départements qui souhaitent les organiser.

La prochaine réunion générale de la Délégation Régionale de l'A.F.P.E.P.-L.R. se tiendra à Montpellier le 20 mai 1997 à la Maison des Professions Libérales Parc du Millénaire, rue Alfred Nobel

.

Paul LACAZE

Une coordination des associations de FMC de Paris Ile-de-France

L'objet de cette coordination est : **«la promotion de la FMC en psychiatrie libérale en respectant la spécificité et la diversité de notre champ d'action».**

Elle concerne toutes les associations et amicales de psychiatrie libérale de Paris Ile-de-France qui souhaitent se réunir pour une dynamique d'interactivité et de représentativité. Elle est un outil de recherche, d'interdisciplinarité et aussi d'accréditation...

Nos associations diverses regroupent des praticiens qui fournissent un travail important depuis plusieurs années. Hélas, ce qui pouvait se transmettre est resté le plus souvent dans les cartons, faute de moyens et d'organisation pratique. La mise en commun des énergies et des moyens va permettre la réalisation de communications plus efficaces. Quant à l'approche multidisciplinaire, théorique et pratique, dans certaines associations, elle mériterait d'être réélaborée dans une perspective de découverte pour certains ou afin d'étayer des théories existantes pour d'autres.

Enfin, la mise en commun des objectifs et leur évaluation consensuelle pourrait conduire à une ouverture vers de nouvelles attitudes thérapeutiques. Dans un domaine encore en friche, celui des cas limites, pourront être réalisées des enquêtes épidémiologiques raisonnées afin de mieux corriger nos activités préventives dans le contexte de santé publique actuel.

La CAFMC (Coordination des Associations de FMC) propose de relier entre eux les experts libéraux participant aux FMC et d'organiser le dialogue avec les tutelles et les structures départementales, régionales et nationales de FMC.

L'approbation des statuts définitifs est prévu le lundi 12 mai. Venez nombreux pour exposer vos souhaits ou vos réalisations en matière de FMC. Téléphonez-nous, nous vous communiquerons le lieu et l'heure de cette réunion qui ne sont pas encore fixés au moment où le BIPP part à l'impression.

Pour le Bureau provisoire

Le président : **Guy GOZLAN**

La Secrétaire Générale : **Martine BURDET-DUBUC**

Association des Psychiatres Privés de l'Aube

La totalité des psychiatres libéraux du département de l'Aube a rédigé la lettre ci-après, qui a été adressée au Conseil Départemental de l'Ordre (qui a transmis au Conseil National sans donner son avis propre), aux experts locaux, aux collègues du secteur public (qui n'ont pas bougé, certains mettant même le diagnostic sous forme CIM 10 sur le carnet de santé).

Les psychiatres libéraux s'interrogent quant au respect de l'éthique médicale dans leur domaine spécifique, la santé mentale, à propos du carnet de santé.

Nous exerçons notre profession dans une relation duelle, basée sur la confiance et le respect du secret médical.

AVEC LE CARNET DE SANTÉ ACTUEL, nous craignons :

- que la famille, les proches du patient puissent facilement prendre connaissance de son contenu.

- qu'un étiquetage «psy» soit définitivement acquis même pour une simple consultation; qu'en sera-t-il pour une tentative de suicide à 20 ans, une alcoolisation aiguë, une bouffée délirante, etc. N'y-a-t-il pas le risque de définir des «personnalités fragiles» même s'il n'y a plus de pathologie manifeste ?
- qu'une pression s'exerce par exemple pour l'obtention d'une assurance, d'un crédit, d'une embauche...
- qu'un patient en phase délirante ou maniaque ne puisse nous dire s'il souhaite que cela figure ou non sur le carnet.
- que les patients aisés consultent sans se faire rembourser pour ne pas être fichés et que les autres ne consultent plus. Nous avons d'ores et déjà observé que le refus du carnet va de pair avec la qualité du niveau socio-culturel.

AVEC LA FUTURE CARTE INFORMATIQUE, nous craignons :

- encore plus l'intervention du tiers car les données nominatives seront regroupées dans une «banque» facile à piller.
- qu'une politique eugénique trouve là un outil remarquablement commode.
- qu'une comptabilité statistique et économique avec des moyennes et des normes ne fasse irruption dans la relation inter personnelle librement choisie du médecin et du malade.
- qu'on juge de l'efficacité et de la rentabilité de telle ou telle approche psychologique ou médicamenteuse en termes statistiques alors que nous avons affaire à une personne, un individu singulier.
- que, par exemple, lorsqu'un médecin a besoin pour lui-même de soins psychiatriques, le secret ne soit encore plus vite trahi.

Nous rappelons que pour faire des études épidémiologiques on a en rien besoin du nom des malades.

POUR CONCLURE : Nous souhaitons qu'aucune information psychiatrique ne soit marquée car c'est à titre nominatif et définitif, nous vous demandons quelle est la position du Conseil Départemental de l'Ordre sur ce problème éthique spécifique à notre discipline, que cette question soit débattue lors d'une séance du Conseil Départemental.

Jean-Louis RINCENT